



# Plan Local d'Urbanisme

## Plan de Prévention des Risques technologiques



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE  
CELINE GRIEU

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
07.7	28/02/2018	Du 22/10/2018 au 22/11/2018	20/02/2019





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Établissements :

**ADISSEO FRANCE et TOURMALINE REAL ESTATE**  
implantés sur la plate-forme chimique de SAINT CLAIR DU RHONE

Communes :

<b>L'ISERE</b>	<b>Les Roches de Condrieu</b> <b>Saint Alban du Rhône</b> <b>Saint Clair du Rhône</b> <b>Saint Prim</b>
<b>LA LOIRE</b>	<b>Chavanay</b> <b>Saint Michel sur Rhône</b> <b>Vérin</b>
<b>LE RHONE</b>	<b>Condrieu</b>

**PORTER A CONNAISSANCE (PAC)**

**« Tableau des prescriptions et recommandations »**

**Janvier 2017**

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire général adjoint,  
Secrétaire général par intérim,

**Yves DAREAU**

# REGLES D'URBANISME

## Voir CARTE 1: « Synthèse des Aléas »

Niveau d'aléas (Voir carte 1)	Mesures relatives à l'urbanisme
<b>TF+ / TF</b>	Principe d'interdiction stricte. Extensions liées à l'activité à l'origine du risque autorisées uniquement sous réserve de mettre en œuvre les prescriptions techniques.
<b>F+ / F</b>	Principe d'interdiction, sauf exceptions ci dessous et sous réserve de ne pas aggraver les risques et de ne pas en provoquer de nouveaux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Constructions d'infrastructures de transport autorisées uniquement pour les fonctions de desserte de la zone.</li><li>• Extensions liées à l'activité à l'origine du risque ou nouvelles installations ICPE autorisées uniquement sous réserve de mettre en œuvre les prescriptions techniques.</li></ul>
<b>M+</b>	Les aménagements autorisés en aléa F+ / F le sont également en aléa M+. Quelques constructions possibles sous réserve de remplir une des deux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagements de constructions existantes non destinées à accueillir de nouvelles populations</li><li>• Constructions, en faible densité, des dents creuses</li></ul> Interdiction des ERP et des opérations d'ensemble
<b>M toxique</b>  <b>Fai surpression</b>	Construction possible sous conditions avec mise en œuvre des prescriptions techniques  Interdiction des ERP difficilement évacuables
<b>Fai toxique et thermique</b>	Pas de restriction d'urbanisme, ni de prescriptions Recommandations de protection

## REGLES DE CONSTRUCTION : EFFET DE SURPRESSION

Voir CARTE 2A : « Aléa Surpression »

Niveau d'aléa surpression (voir carte 2A)	Mesures physiques sur le bâti futur
<b>TF+</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.
<b>TF</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.
<b>F+</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.
<b>F</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.
<b>M+</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.
<b>Fai</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.

## REGLES DE CONSTRUCTION : EFFET THERMIQUE CONTINU

Voir CARTE 3A : « Aléa Thermique »

<b>Niveau d'aléa thermique continu<sup>(1)</sup> (voir carte 3A)</b>	<b>Mesures physiques sur le bâti futur</b>
<b>TF</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.
<b>F+</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.
<b>M+</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.
<b>Fai</b>	A préciser au cas par cas. Pour information, zone située en totalité ou majoritairement dans l'emprise foncière des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE.

(1) Par définition, la durée d'un phénomène thermique continu est supérieure à 2 minutes.

## REGLES DE CONSTRUCTION : EFFET TOXIQUE

### Voir CARTE 4A: « Aléa Toxique »

Niveau d'aléa toxique (voir carte 4A)	Mesures physiques sur le bâti futur
TF+	A préciser <sup>(2)</sup>
TF	A préciser <sup>(2)</sup>
F+	<b>Prescriptions</b> imposant la mise en œuvre d'un dispositif de confinement correctement dimensionné avec l'objectif de performance exprimé par le respect du « taux d'atténuation cible » (Att en %). A préciser <sup>(2)</sup>
F	<b>Prescriptions</b> imposant la mise en œuvre d'un dispositif de confinement correctement dimensionné avec l'objectif de performance exprimé par le respect du « taux d'atténuation cible » (Att en %). A préciser <sup>(2)</sup>
M+	<b>Prescriptions</b> imposant la mise en œuvre d'un dispositif de confinement correctement dimensionné avec l'objectif de performance exprimé par le respect du « taux d'atténuation cible » (Att en %). A préciser <sup>(2)</sup>
M	<b>Prescriptions</b> imposant la mise en œuvre d'un dispositif de confinement correctement dimensionné avec l'objectif de performance exprimé par le respect du « taux d'atténuation cible » (Att en %). A préciser <sup>(2)</sup>
Fai	<b>Recommandations</b> proposant la mise en œuvre de mesures de confinement correctement dimensionnées avec l'objectif de performance exprimé par le respect du « taux d'atténuation cible » (Att en %). A préciser <sup>(2)</sup>

(2) Avant l'approbation du PPRT, la caractérisation du phénomène toxique mis en jeu, si elle s'avère nécessaire à l'élaboration d'un projet, pourra être obtenue auprès du service prévention des risques de la direction départementale des territoires de l'Isère. La valeur du « taux d'atténuation cible » (Att en %) permettra de dimensionner le dispositif de confinement à mettre en œuvre.





PRÉFET DE L'ISÈRE

## Porter à connaissance des risques technologiques des établissements :

**ADISSEO FRANCE  
TOURMALINE REAL ESTATE**

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire général adjoint,  
Secrétaire général par intérim,  
**Mes DAREAU**

Sur les communes de :  
Les Roches de Condrieu, Saint Alban du Rhône,  
Saint Clair du Rhône, Saint Prim (pour l'Isère)  
Chavanay, Saint Michel sur Rhône, Verin (pour la Loire)  
Condrieu (pour le Rhône)

- Janvier 2017 -

**Carte 1 : Synthèse des aléas**

### Légende

<b>NIVEAUX ALEAS</b>	Emprise foncière des installations à l'origine du risque
TF+ (Très Fort+)	PERIMETRE D'ETUDE
TF (Très Fort)	Limite département
F+ (Fort+)	Limite commune
F (Fort)	le Rhône
M+ (Moyen+)	Voie ferrée principale
M (Moyen)	Voiries principales
Fai (Faible)	

Date : Janvier 2017

Echelle : 1/10 000

Source des données :  
DREAL/UD38 et DDT38/SSR-CAR2

Direction Départementale des Territoires/SAET/SIGCD  
protocole MEEDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007  
©IGN-BdTopo - BdOrtho - Cadastre DGI - SCAN25  
20170103\_1\_SYNTHESE\_ALEAS.mxd



PRÉFET DE L'ISÈRE

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire général  
Yves DAREAU

# Porter à connaissance des risques technologiques des établissements :

## ADISSEO FRANCE TOURMALINE REAL ESTATE

Sur les communes de :  
Les Roches de Condrieu, Saint Alban du Rhône,  
Saint Clair du Rhône, Saint Prim (pour l'Isère)  
Chavanay, Saint Michel sur Rhône, Verin (pour la Loire)  
Condrieu (pour le Rhône)

- Janvier 2017 -

### Carte 2A : Aléa suppression

#### Légende

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>NIVEAUX ALEA SUPPRESSION</b> | Emprise foncière des installations à l'origine du risque |
| TF+ (Très Fort+)                | PERIMETRE D'ETUDE  |
| TF (Très Fort)                  | Limite département                                       |
| F+ (Fort+)                      | Limite commune   |
| F (Fort)                        | le Rhône   |
| M+ (Moyen+)                     | Voie ferrée principale                                   |
| Fai (Faible)                    | Voiries principales                                      |

Echelle : 1/10 000

Source des données :  
DREAL/UD38 et DDT38/SSR-CAR2

Date : Janvier 2017

Direction Départementale des Territoires/SAET/SIGCD  
protocole MEEDDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007  
©IGN-BdTopo - BdOrtho - Cadastre DGI - SCAN25  
20170103\_SCR\_2A\_ALEA\_SUPPRESSION.mxd



PRÉFET DE L'ISÈRE

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Yves DAREAU

**Porter à connaissance des  
risques technologiques des établissements :**

**ADISSEAO FRANCE  
TOURMALINE REAL ESTATE**

Sur les communes de :  
Les Roches de Condrieu, Saint Alban du Rhône,  
Saint Clair du Rhône, Saint Prim (pour l'Isère)  
Chavanay, Saint Michel sur Rhône, Verin (pour la Loire)  
Condrieu (pour le Rhône)

- Janvier 2017 -

**Carte 3A : Aléa thermique**

**Légende**

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>NIVEAUX ALEA THERMIQUE</b> | Emprise foncière des installations à l'origine du risque |
| TF (Très Fort)                | PERIMETRE D'ETUDE  |
| F+ (Fort+)                    | Limite département                                       |
| M+ (Moyen+)                   | Limite commune   |
| Fai (Faible)                  | le Rhône   |
|                               | Voie ferrée principale                                   |
|                               | Voiries principales                                      |

Echelle : 1/10 000

Source des données :  
DREAL/UD38 et DDT38/SSR-CAR2

Date : Janvier 2017

Direction Départementale des Territoires/SAET/SIGCD  
protocole MEEDDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007  
©IGN-BdTopo - BdOrtho - Cadastre DGI - SCAN25  
20170103\_SCR\_3A\_ALEA\_THERMIQUE.mxd



PRÉFET DE L'ISÈRE

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire général adjoint  
Secrétaire général  
*YVES DAREAU*

## Porter à connaissance des risques technologiques des établissements :

### ADISSEAO FRANCE TOURMALINE REAL ESTATE

Sur les communes de :  
Les Roches de Condrieu, Saint Alban du Rhône,  
Saint Clair du Rhône, Saint Prim (pour l'Isère)  
Chavanay, Saint Michel sur Rhône, Verin (pour la Loire)

- Janvier 2017 -

### Carte 4A : Aléa toxique

#### Légende

- |  |                  |  |  |
|--|------------------|--|--|
|  | TF+ (Très Fort+) |  | Emprise foncière des installations à l'origine du risque |
|  | TF (Très Fort)   |  | PERIMETRE D'ETUDE  |
|  | F+ (Fort+)       |  | Limite département                                       |
|  | F (Fort)         |  | Limite commune   |
|  | M+ (Moyen+)      |  | le Rhône   |
|  | M (Moyen)        |  | Voie ferrée principale                                   |
|  | Fa (Faible)      |  | Voiries principales                                      |

Echelle : 1/10 000

Source des données :  
DREAL/UD38 et DDT38/SSR-CAR2

Date : Janvier 2017

Direction Départementale des Territoires/SAET/SIGCD  
protocole MEEDDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007  
©IGN-BdTopo - BdOrtho - Cadastre DGI - SCAN25  
20170103\_SCR\_4A\_ALEAS\_TOXIQUE.mxd